



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



FICHE DE POSTE

**Professeur chargé de la mission :
développement du sport à l'école en relation avec l'USEP**

DISPOSITIF	Dans le cadre du travail partenarial avec l'USEP 39, deux quarts de poste d'enseignant chargé du développement du sport scolaire sont créés.
POSTE	Un quart de poste au sein de la circonscription de Champagnole et un quart de poste au sein de la circonscription de Dole 2.
CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION	L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint au DASEN du Jura et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de la mission EPS.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre provisoire. Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (soit 804 heures annuelles).
QUALIFICATIONS REQUISES	Enseignant du premier degré engagé à l'USEP 39.
MISSIONS	<u>1. Ressources auprès des enseignants :</u> Aider à la mise en place de rencontres sportives associatives. Participer aux rencontres sportives. Favoriser le développement du sport scolaire. Répondre aux besoins des enseignants en leur proposant des outils pédagogiques. <u>2. Expertise pédagogique :</u> Participer à la construction des outils pédagogiques. <u>3. Formations :</u> Intervenir selon les besoins dans le cadre des plans de formations départementaux. Participation au groupe de travail départemental EPS.

4. Production et diffusion de ressources :

Organiser des groupes de travail thématique avec les autres enseignants pour créer des outils pédagogiques spécifiques.

COMPETENCES REQUISES

1. Savoirs

- maîtriser les théories de l'apprentissage du sport à l'école,
- connaissances des programmes de la maternelle au collège, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- connaissances du premier et second degré,
- bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

2. Capacités

- réelles aptitudes au travail en équipe, notamment dans le cadre de partenariats multiples ;
- bonnes qualité d'animateur,
- capacité d'adaptation à des contextes variés,
- capacités à faire preuve d'initiative, d'autonomie et à être force de proposition,
- capacités rédactionnelles, aptitude à la communication,
- capacités organisationnelles.

3. Attitudes

- capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse,
- disponibilité.

EVALUATION

Les activités de l'enseignant affecté sur le poste font l'objet d'un bilan annuel, quantitatif et qualitatif.